



Département des Ardennes

COMMUNE DE ANGECOURT

2B

CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/2 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 29 juin 2004, approuvant la carte communale

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
16 rue du Château - BP 10078 08203 SEDAN CEDEX
Tél 03.24.27.87.87, Fax 03.24.28.15.22
E-mail dumay@dumay.fr

Approuvée le : 29.06.2004

Révisée le:

Source fond de plan : Vectorisation automatique des planches cadastrales fournies par la commune.

LEGENDE

	Limite de commune		Courbe de niveau Report selon carte IGN
	Périmètre de constructibilité		Zone tampon entre le secteur constructible et le secteur non constructible
	Secteur réservé à l'implantation d'activités économiques (article R.124-3 du Code de l'Urbanisme)		

RAPPEL

C Secteur constructible

N Secteur non constructible
à l'exception:
- de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes
- ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière
- et à la mise en valeur des ressources naturelles.

